**ABSENCE de 30" Mise à jour octobre 2017**

**- Obstacle obligatoire en CLASSE 1**

- L’Examinateur choisit l'emplacement où se cache le conducteur pendant l'absence de **30 secondes.**

- Position de blocage (Debout –Assis - Couché) annoncée par le conducteur lors de sa présentation avant de commencer son parcours

L’obstacle sera matérialisé par un carré de 2 m (Carré qui devra être marqué au sol.) ou le chien se positionnera pour effectuer l’absence

**Obligatoire en Classe 1**

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt position de blocage annoncée non prise au départ.

1 Pt Changement de position du chien sans déplacement du départ du conducteur jusqu’à la cache

4 Pts Ordres donnés lorsque le conducteur est caché.

4 Pts Chien qui ne se situe pas dans le carré déterminé pour effectuer la position.

4 Pts Changement de position et /ou déplacement du chien avant l'ordre de l’examinateur lors de l’absence Et/ou lors du retour.

**ABSENCE de 60" mise à jour octobre 2017**

**Uniquement en Classe 2**

**- Obstacle obligatoire en CLASSE 2**

- L’Examinateur choisit l'emplacement où se cache le conducteur pendant l'absence de 60 secondes.

- Position imposée (Debout-Assis ou -Couché) par tirage au sort pour l'ensemble de la classe 2.

L’obstacle sera matérialisé par un carré de 2 m (Carré qui devra être marqué au sol.) ou le chien se positionnera pour effectuer l’absence.

**Obligatoire en Classe 2**

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

2 Pts Position imposée (Debout -Assis ou Couché) non prise au départ

2 Pts Changement de position du chien sans déplacement du départ du conducteur jusqu’à la cache.

4 Pts Ordres donnés après le départ et jusqu’au retour au chien.

4 Pts Chien qui ne se situe pas dans le carré déterminé pour effectuer la position.

4 Pts Changement de position et /ou déplacement du chien avant l'ordre de l’examinateur lors de l’absence

 Et/ou lors du retour du conducteur.

**BASCULE " mise à jour Mars2017**

**Obligatoire en Classe 1 et 2**

**BREVET**

**L= 4 m**

**l = 1 m**

**H= 0,15 m**

- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2

Plateau en bascule 4m X1m et hauteur de 15cm au centre

Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Glissé d'une roue

4 Pts 2ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la bascule

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

2 Pts Glissé d'une roue

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du plateau de la bascule

**DEVERS Maj Mars 2017**

**Obligatoire**

**en Classe 1 et 2**

**BREVET**

**Largeur l = 1,40m**

**l = 0,50 m**

**Plateau horizontal L = 1,0 m**

**Hauteur h = 0,15m**

Longueur du plan incline entre 15 et 50 cms

- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2

Pour le Brevet, largeur 1,10m.

Passage de 2 roues latérales sur l'obstacle

Le placement à droite ou à gauche est un choix de l’examinateur ainsi que dans les combinés qui requièrent un devers

Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2 (Entrée, Sortie, Latérale)

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Glissé d'une roue

4 Pts 3 ou 4 roues à côté ou sur le devers

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

2 Pts Glissé d'une roue

4 Pts 3 ou 4 roues à côté ou sur le devers

**PAS LATERAL** Maj. Octobre 2017

**Obligatoire en Classe 1 et 2**

**l = 1,40 m**

**h = 1,20 m**

*Marquage au sol*

 *Centré de 90 cms*

**L = 2,50 m**

**- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2**

Le panneau sera en matériau rigide résistant aux forces du vent .

Position de l'attelage perpendiculaire au mur, dans la zone des 2m50, avec arrêt stable, avant dégagement de l'obstacle sur ordre de l’examinateur, par la sortie imposée.

Pas de piquets délimiteurs au marquage au sol situé à 2.50 m du panneau.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Attelage qui déborde du marquage latéral au sol du côté opposé à la sortie.

1 Pt Une roue arrière recule sur le repère arrière au sol sans le dépasser.

2 Pts Position face au mur non stabilisée avant ordre de sortie de l’examinateur.

4 Pts Attelage qui déborde du marquage latéral au sol côté sortie.

4 Pts Une ou 2 roues arrières qui dépasse (ent) le repère arrière au sol.

4 Pts Sortie du côté opposé à la sortie.

4 Pts Sortie directe du côté de la sortie.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

2 Pts Attelage qui déborde du marquage latéral au sol côté opposé à la sortie.

2 Pts Une roue arrière recule sur le repère arrière au sol sans le dépasser.

4 Pts Position face au mur non stabilisée avant **ordre de sortie** de l’examinateur.

4 Pts Attelage qui déborde du marquage latéral au sol côté sortie.

4 Pts Une ou 2 roues arrières qui dépasse(nt) le repère arrière au sol.

4 Pts Sortie du côté opposé à la sortie.

4 Pts Sortie directe du côté de la sortie.

**PEDILUVE Maj Mars 2017**

**Obligatoire en Classe 1 et 2**

**Pédiluve enterré**

**Zone de 1 m**

**Largeur de 0,80 m à 1.40m**

**Longueur de 2.00 à 3.50 m**

**Pédiluve Hors sol**

**1.00 m**

**Zone de 1 m**

**L =entre 2.00 et 3.50 m**

**L =entre 0.30 et 1.00 m**

**Largeur**

**Entre 0.80 et 1.40 m**

**- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2**

 **Hors sol ou enterre au choix**

Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2 (Entrée, Sortie, Latérale).

 Pour le hors sol, les plots de la zone d’entrée sont posés 1 m avant la montée.

 Pour le hors sol, les plots de la zone de sorties sont posés 1 m après la descente.

Pédiluve en ligne droite avec une bâche éventuellement

- largeur minimale de 0,80 m à 1.40 m maximale.

- Longueur minimale de 2,00 à 3,50 m maximale.

Tout système pouvant évoquer un gué, avec 10 cm d’eau minimum.

- Pour un pédiluve hors sol : mêmes dimensions, mais la montée et la descente ne sont pas comprises .

La longueur des montées et descentes, tant à l’extérieur qu’à l’intérieur du pédiluve serait

de 0,30 à 1.00 m et seront pourvues de taquets pour éviter au chien de glisser .

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Glissé d'une roue.

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du pédiluve.

4 Pts Chien qui sort du pédiluve.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

2 Pts Glissé d'une roue.

4 Pts 2 ou 3 ou 4 roues hors du pédiluve.

4 Pts Chien qui sort du pédiluve.

**PORTIQUE Maj Oct 2017**

**Obligatoire en Classe 1 et 2**

**BREVET**

**Les bouteilles sont en plastique.**

**Les Bouteilles en verre sont interdites.**

**h = 1,20 m**

**l = 1,40 m**

**- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2.**

- Plusieurs bouteilles sur la hauteur et largeur du portique.

- Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

Est considéré comme un refus le chien qui recule une fois engagé dans la zone.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

Est considéré comme un refus le chien qui recule une fois engagé dans la zone.

 MàJ Octobre 2017

**RETRECISSEMENT avec RAPPEL**

**Obligatoire en Classe 1 et 2**

**L = 6 m**

**Entrée l = 1,90m**

**Sortie l = 1 m**

**La position de blocage devra être effectuée avant la zone des 1m.**

**- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2**

- position libre annoncée par le conducteur en classe 1 au départ.

- En Classe 1, position de blocage (Debout- Assis- Couché) annoncée par le conducteur lors de sa présentation avant de commencer son parcours.

- En Classe 2, position imposée (debout, assise, couchée) par tirage au sort pour l'ensemble

 de la classe 2.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Position de blocage annoncée non prise.

1 Pt Changement de position du chien sans déplacement avant que le conducteur ne se positionne au bout.

1 Pt Position du chien prise dans la zone des 1 m.

4 Pts Ordres de position donnés après l’arrivée au bout de l’obstacle et jusqu’au retour du chien au conducteur.

4 Pts le conducteur retourne vers son chien après son départ.

4 Pts Changement de position avant l'ordre de l’examinateur lorsque le conducteur est positionné au bout de l’obstacle.

4 Pts Déplacement du chien avant ordre examinateur.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

2 Pts Position imposée (Debout, Assise ou Couché) non prise au départ.

2 Pts Changement de position du chien sans déplacement avant que le conducteur ne se positionne au bout.

2 Pts Position du chien prise dans la zone des 1 m.

4 Pts Ordres de position donnés après le départ du conducteur jusqu’au retour du chien au conducteur.

4 Pts le conducteur retourne vers son chien après son départ.

4 Pts Changement de position avant l'ordre de l’examinateur lorsque le conducteur est positionné au bout de l’obstacle.

4 Pts Déplacement du chien avant ordre examinateur.

.**SLALOM** MàJ Octobre 2017

**BREVET**

**Obligatoire en Classe 1 et 2**

**2,70 m**

**- - - - - - - - - - - -**

**2,70 m**

**Largeur = 1,40m**

**2,70 m**

**- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1 et Classe 2.**

Zone Entrée et Sortie de l = 1,40m et distante de L = 2,70 m des piquets.

Distance de 2,70 m entre les piquets.

- Il sera composé de 2 piquets en entrée et 2 en sortie, et au choix de l’Examinateur de 6 à 10 piquets intermédiaires. Le chien doit passer entre les piquets d’entrée et ceux de sortie.

- **Conduite en parallèle** : Le conducteur n’est pas obligé de passer entre les 2 piquets de départ ou ceux de sortie, mais il doit rester du début du slalom jusqu’à sa sortie du même côté et strictement parallèle aux piquets.

**- En Classe** 1, tracé en ligne droite, si le conducteur entre dans l'obstacle, il conduit son chien en étant positionné **devant** l'attelage dos au chien. Le choix du sens de l’entrée (à droite ou à gauche) dans la 1ère porte, du chien ou du conducteur, est libre et sans annonce préalable du conducteur lors de sa présentation avant de commencer son parcours.

**En Classe 2**, tracé en ligne droite ou en courbe, pas d'angle droit ou zigzag. Le conducteur progresse en parallèle des piquets. Pour l’ensemble des concurrents de cette classe, le choix du sens de l’entrée (à droite ou à gauche) dans la 1ère porte, du chien pourra être imposé par tirage au sort ou par l’Examinateur. Le conducteur est libre de son choix pour une conduite à droite ou à gauche des piquets.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

1 Pt Chien non positionné derrière le conducteur quand celui-ci choisit de passer dans l’obstacle.

1 Pt conducteur qui n’est pas parallèle au slalom lorsque le conducteur choisit la conduite en parallèle.

1 Pt Le conducteur se tourne face au chien.

2 Pts Entrée du conducteur dans l'obstacle.

2 Pts 1 porte sautée.

2 Pts Marche arrière (Conducteur ou Chien).

2 Pts le chien ne franchit pas la porte d'entrée (refus) ou de sortie.

4 Pts Divagation du chien (le chien ne suit pas la progression en avant et erre).

Pénalités spécifiques en CLASSE 2

2 Pts Le conducteur qui n’est pas parallèle au slalom lorsque le conducteur choisit la conduite en parallèle.

2 Pts Le conducteur se tourne face au chien.

2 Pts 1 porte sautée.

4 Pts: Le chien ne rentre pas dans le slalom du côté imposé.

4 Pts Entrée du conducteur dans l'obstacle.

4 Pts Marche arrière (Conducteur ou Chien).

4 Pts le chien ne franchit pas la porte d'entrée (refus) ou de sortie.

4 Pts Divagation du chien (le chien ne suit pas la progression en avant et erre).

**TUNNEL maj Oct 2017**

**BREVET**

**Obligatoire en Classe 1 et 2**



 **Largeur de 1 m à 1,40 m**

**- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1, Classe 2**

- La partie supérieure peut-être arrondie, ovale ou droite

- Tracé en ligne droite ou légère courbe

- La courbe doit permettre le jugement des zones Entrées-Sorties

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1**

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2**

**VIRAGE SIMPLE**

**BREVET**

**1,60m**

**1,70m**

**1,40 m**

**1,90m**

**1,70m**

**1,60m**

**1,40 m**

**0.80 m**

**1,20 m entre piquets**

**0,40 m**

**Les Piquets extérieurs du Virage sont disposés en ARC de cercle**

**1 m**

**- Obstacle obligatoire en Brevet, Classe 1 et Classe 2**

Entrée-Sortie l = 1,40 m, largeur du virage de 1,40 m à 1,90 m variant proportionnellement à l'angle de l'obtus au droit.

Les Piquets extérieurs du Virage sont disposés en ARC de cercle et équidistants de 1.20 m environ.

Dimension du trapèze central : base 1 m, sommet 0.40 m, hauteur sur l’axe central 0.80 m, dimension identique pour toutes les classes.

 Zone de 1m sur tout l'obstacle en Classe 2.

**Pénalités spécifiques en CLASSE 1.**

**Pénalités spécifiques en CLASSE 2.**